

Une PME allemande conteste en justice la fin des moteurs thermiques prévue pour 2035

écrit par France Soir | 26 septembre 2023



France-Soir

© F. Froger / Z9, pour FranceSoir



© F. Froger / Z9, pour FranceSoir

Lundi 25 septembre, une PME allemande qui développe des carburants de synthèse a indiqué qu'elle contestait devant la justice européenne l'interdiction des moteurs à combustion pour les voitures vendues à partir de 2035. Selon elle, cette réglementation serait contre-productive.

Fin mars 2023, les 27 États membres de l'Union européenne (UE) ont approuvé définitivement la fin des moteurs thermiques dans les voitures neuves à partir de 2035. Il s'agit d'une mesure phare du plan européen qui vise la neutralité carbone pour 2050.

En juillet dernier, plusieurs filiales de l'entreprise Lühmann Gruppe, spécialisée dans la production de carburants de synthèse et leur distribution en Allemagne, ont déposé « une plainte devant la Cour européenne de justice contre le durcissement des normes d'émissions de CO₂ ». Si l'on en croit leur communiqué, l'approche de l'UE « entrave de manière inappropriée la mise en place d'une industrie innovante dans les carburants renouvelables, qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs climatiques ».

Autrement dit, le carburant de synthèse (produire du carburant à partir du CO₂ issu d'activités industrielles) pourrait bien se substituer aux carburants fossiles, mais il faudrait pour cela continuer à commercialiser les voitures thermiques.

Pour le moment, cette idée est considérée trop coûteuse et trop peu efficace pour lutter contre le dérèglement climatique, notamment par rapport aux véhicules électriques.

La question des carburants synthétiques a toutefois fait l'objet d'intenses débats entre les États membres, avant le vote. L'Allemagne, pour qui l'industrie automobile est un pilier de l'économie, avait même menacé de bloquer la procédure pour que la Commission assouplisse la règle sur ces carburants.

Enfin, Bruxelles s'était engagée à ouvrir plus nettement la voie aux carburants de synthèse, et ce dans une proposition séparée qui devrait être validée d'ici à l'automne 2024. Le texte initial reste pour l'instant inchangé.

Un compromis trop faible, selon le groupe Lühmann, qui emploie plusieurs centaines de personnes en Allemagne : « Les carburants à bilan carbone neutre offrent la seule possibilité d'intégrer les véhicules équipés de moteur à combustion, qui continueront de dominer les parcs automobiles à long terme, dans les efforts de protection du climat », assure le PDG du groupe Lorenz Kiene.

<https://www.francesoir.fr/societe-environnement/une-pme-allemande-conteste-en-justice-la-fin-des-moteurs-thermiques-prevue>